



## GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



---

Réunion du : Restreinte du jeudi 2 novembre 2023

---

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

---

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

---

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs.

### Journée du 21 et 22 octobre

#### SENIORS D4 – POULE A

Rencontre 26503043 : US SAINT-POL (c) / AS VALLEE DE LA TERNOISE

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

Rencontre 26503041 : ES VAL SENSEE / AS FREVENT

Match arrêté à la 96mn pour insuffisance de joueurs à FREVENT sur le score de 1 – 0.

Résultat : VAL SENSEE – FREVENT (1/0)

Amende : 20€ à FREVENT

#### SENIORS D5 – POULE A

Rencontre 26521127 : FC CAMBLAIN CHATELAIN (b) / UC DIVION (b)

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

#### SENIORS D7 – POULE A

Rencontre 26674856 : US PAS EN ARTOIS (c) / AS NEUVIREUIL GAVRELLE (c)

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

#### SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27370002 : O. LA COMTE / AS VALLEE DE LA TERNOISE (c)

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

#### U13 – D4 – POULE E

Rencontre 27195126 : FC CAMBLAIN CHATELAIN (b) / FC AUCHEL (b)

Match non joué. Terrain impraticable. Match à refixer par la Commission compétente.

#### VETERANS A 11 – POULE F

Rencontre 26799396 : OLYMPIQUE HENIN / AS QUIERY LA MOTTE

1<sup>er</sup> forfait de QUIERY LA MOTTE

HENIN O. bat QUIERY LA MOTTE par forfait 5/0.

Amende de 12.50€ à QUIERY LA MOTTE

Match retour à HENIN

## **BRASSAGE U18 – NIVEAU 2**

**Rencontre 27415526 : LABEUVRIERE / ES SAINTE - CATHERINE (b)**

1<sup>er</sup> forfait de SAITE-CATHERINE

LABEUVRIERE bat SAINTE-CATHERINE par forfait 5/0.

Amende de 15€ à SAINTE-CATHERINE

## **U13 - D4 – POULE A**

**Rencontre 27210536 : US GRENAY / US HESDIGNEUL (b)**

2<sup>ème</sup> forfait de HESDIGNEUL

GRENAY US bat HESDIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 10€ à HESDIGNEUL

Match retour à GRENAY

## **U11 MATIN - D4 – POULE K**

**Rencontre 27181187 : USO MEURCHIN (b) / US BILLY BERCLAU (b)**

1<sup>er</sup> forfait de BILLY BERCLAU

MEURCHIN USO bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 10€ à BILLY BERCLAU

## **U11 MATIN - D4 – POULE W**

**Rencontre 27185681 : ESD ISBERGUES (d) / US VERMELLES (e)**

1<sup>er</sup> forfait de VERMELLES

ISBERGUES ESD bat VERMELLES par forfait 5/0.

Amende de 10€ à VERMELLES

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**La Présidente,  
Nathalie COCKENPOT.**

**Le Secrétaire,  
Marc TINCHON.**